

DEPARTEMENT DU DOUBS

MAIRIE
 DEPARTEMENT DU DOUBS
 Arrondissement de MONTBELIARD
 Canton d'AUDINCOURT
 Commune d'ARBOUANS

 DEPÔT D'UNE URNE FUNÉRAIRE
 sur la concession du Cimetière communal

Concession de MOLITOR Anna-Louise – N° 50

Concernant l'urne de Mr MOLITOR Michel

Le Maire de la Commune d'Arbouans :

VU l'article L222-13,2° alinéa du CGCT,

Vu la demande présentée par Mr MOLITOR Frédéric – 16 avenue de la Gare - 43140 SAINT DIDIER EN VELAY

et tendant à obtenir le scellement d'une urne funéraire sur la concession MOLITOR Anna-Louise dans le cimetière communal,

ARRÊTÉ

Article 1 : Le demandeur susvisé est autorisé à procéder au dépôt d'une urne funéraire sur la concession N°50, par la famille MOLITOR dans le cimetière municipal,

Article 2 : Cette autorisation est accordée gratuitement

Article 3 : Les droits d'enregistrement du présent arrêté sont à la charge du titulaire de la concession.

Article 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera remis au titulaire de la concession et au receveur municipal.

PFG - Services Funéraires

3 Avenue du Maréchal Foch

25200 MONTBELIARD

Tél : 03 81 94 98 74 - Fax : 03 81 97 18 11

Responsable légal : Guillaume BLANCARDI

Habilitation n° 21-25-0052

OGF SA Capital 40 904 385 € - RCS PARIS B 542 076 799

Le Demandeur,

Monsieur MOLITOR Frédéric

Fait à Arbouans, 02 Juin 2023

Le Maire,

Arnaud ROTA